

QUI PERÇOIT LA PRIME DE NOËL ?

Quels sont les montants, qui en bénéficie ?

Environ 2,5 millions de ménages devraient la percevoir en 2021



LA PRIME DE NOËL EST VERSÉE AUX PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES MINIMAS SUIVANTS :

- **Bénéficiaires du RSA socle**
- **Bénéficiaires de l'ASS**
(Allocation de Solidarité Spécifique) et de **l'ACCRES ASS**
- **Bénéficiaires du RSA socle** et de la **prime d'activité**
(sous réserve que les ressources du foyer ne dépassent le montant du RSA socle)

SONT ÉGALEMENT CONCERNÉS PAR LA PRIME DE NOËL, LES BÉNÉFICIAIRES DE CERTAINES AIDES :

- **Bénéficiaires de la RPS**
(Rémunération Publique de stage)
- **Bénéficiaires de la RFPE**
(Rémunération de la Formation Pôle Emploi)
- **Bénéficiaires de l'AER**
(Allocation Équivalent Retraite)



MONTANTS DE LA PRIME DE NOËL VERSÉS PAR LA CAF (OU LA MSA)

NOMBRE D'ENFANT	PERSONNE SEULE	EN COUPLE
Sans enfant	152,45 euros	228,67€
1 enfant	228,67 euros	274,41€
2 enfants	274,41 euros	320,14€
3 enfants	335,39 euros	381,12€
Par enfant supplémentaire	60,98 euros	60,98€



MONTANTS DE LA PRIME DE NOËL VERSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES DE L'ASS, ACCRES ASS, AER, RFPE ET RPS PAR PÔLE EMPLOI

Montant unique ASS, AER, RFPE, RPS	152,45€
Personnes percevant l'ASS majoré	219,53€



Date versement :

- Vers le 15 décembre par la CAF et la MSA
- Vers le 16 décembre par Pôle Emploi

Le versement de la prime de Noël est automatique, aucune démarche ne doit être effectuée.

SIMULEZ VOS DROITS À LA PRIME DE NOËL SUR :

<https://www.aide-sociale.fr/simulateur-prime-noel/>

Retrouvez toutes les informations sur la prime de Noël 2021 sur

<https://www.aide-sociale.fr/prime-de-noel-caf/>

Aide-sociale.fr
DROITS - DÉMARCHES - CONSO